

## 5<sup>e</sup> DELIBERATION DE LA SEANCE DU 12 MARS 2026 à 20 HEURES 30

Nombre de membres :  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15

Date de convocation :  
le 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six  
et le jeudi douze mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joëlle GAS, Pascale FANTON, Norbert LAVASTRE, Franck REBOULET, Patrick TOLETTI, Nathalie DOSE, Mireille JUSTAMOND, Valérie FRAC, Pierre MATHIEU, Michèle BERTRAND.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Eric FRENE pouvoir à Antoine PLUTINO, Catherine JALLIFIER-ARDENT pouvoir à Laurent NADAL, Jérôme ARNAUD pouvoir à Joëlle GAS

Valérie FRAC est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

**Objet : Affectation des résultats 2025 – Budget Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire,

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,

Constatant que le compte financier unique du budget MSP présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1 <b>2024</b>	Part affectée à l'investissement exercice N	Résultat de l'exercice N <b>2025</b>	Reste à réaliser <b>2025</b>	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	888 223,57		-856 385,52	RAR	694 848,82	726 686,87
				Dépenses		
				21 246,00		
				RAR		
Recettes	716 094,82					
FONCTIONNEMENT	22 811,91		17 632,94			40 444,85

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2025</b>	<b>40 444,85</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	<b>40 444,85</b>
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>Pour mémoire</b>	
Ligne 001 – recettes d'investissement	<b>31 838,05</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, ans susdits.

Le Maire,  
Laurent NADAL